



## Résumé du mémoire de la MRC du Domaine-du-Roy

### La réserve aquatique de l'Ashuapmushuan : Un projet irrecevable dans sa forme actuelle

La MRC du Domaine-du-Roy estime que placer l'Ashuapmushuan sous une cloche de verre, comme le propose le ministère de l'Environnement (MENV), prive la MRC du Domaine-du-Roy d'un outil de développement exceptionnel et ne constitue pas une réponse valable et durable aux problématiques de dévitalisation et de stagnation qui affectent ses communautés.

Le projet proposé par le MENV a fait l'objet d'une analyse approfondie de la MRC sous l'angle des trois (3) objectifs du développement durable tel que défini par le MENV, soit le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'efficacité économique.

Au plan de l'intégrité de l'environnement, la MRC constate que le principe de précaution qui prône des interventions des organismes publics, lorsqu'une situation risque de porter atteinte à l'intégrité de l'environnement, ne peut s'appliquer car il n'y a pas d'espèces menacées ou en péril, qu'il n'y a pas non plus d'activités humaines ou industrielles polluantes et/ou constituant une menace pour la biodiversité. La MRC relève aussi la faiblesse de la rigueur scientifique quant au choix des limites de la réserve et souligne que le choix de cette rivière repose davantage sur son caractère symbolique que sur la protection de biocénoses ou de biotopes.

Sur le plan de l'équité sociale, la MRC du Domaine-du-Roy met beaucoup d'emphasis sur le fait que les communautés locales et régionales n'ont pas été impliquées et prises en compte dans l'élaboration de ce projet. Il y a eu d'abord la décision autoritaire du ministre de l'Environnement de l'époque quant au statut provisoire. La MRC relève également que l'approche préconisée par le MENV est contraire à celle annoncée par le gouvernement au CRCD de la région en 2001, où l'on parlait à l'époque de processus d'information, de consultation et de concertation transparents.

Finalement, sur le plan de l'efficacité économique, le projet du MENV ne tient définitivement pas la route. Les pertes économiques sur le plan forestier sont importantes. Elles équivalent à une entreprise ayant un chiffre d'affaires de près de 9 M\$ et qui emploie 91 travailleurs. De plus, on demande aux compagnies forestières d'assumer des coûts de 6 M\$ pour relocaliser la route forestière n° 27. Il s'agit d'autant d'argent qui ne sera pas réinvesti dans la transformation du bois dans notre milieu.

Le MENV ne propose aucune mesure de mise en valeur de la réserve aquatique laissant au milieu la responsabilité du développement et du financement de cette réserve projetée. En proposant de confier la gestion de la réserve à la SÉPAQ, il met une pression additionnelle sur les finances précaires de la réserve faunique Ashuapmushuan. De plus, la MRC met des bémols sur le potentiel de développement du tourisme d'aventure dans cette rivière en raison du vieillissement de la population et des faiblesses structurelles de la région au plan du tourisme international.

Sur le plan hydroélectrique, la MRC estime que la perte de projets hydroélectriques potentiels, en se basant sur les ententes conclues dans le dossier de la Péribonka IV varie entre 188,5 M\$ et 288,8 M\$ dépendamment que les ententes avec les milieux sont basées sur la puissance installée ou le coût du projet. Des ententes analogues seraient également conclues avec la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Il faut également prendre en compte les impacts économiques d'un investissement majeur dans la région et au Québec de 2,5 G\$.

Tel que présenté et soumis, le projet du MENV constitue la négation même du développement durable. Pour la MRC du Domaine-du-Roy, ce constat vient renforcer celui du vérificateur général du Québec à l'effet qu'il n'y a pas une réelle intégration du concept de développement durable dans les activités des ministères dont le MENV et cela, en plus, dans une région qui a fait sienne les principes du développement durable depuis plus de 15 ans.

C'est dans cet esprit que la MRC du Domaine-du-Roy recommande que la Commission demande au promoteur de suspendre son projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan pour permettre à la région de proposer un projet qui tiendra compte des différentes ressources présentes sur le territoire et intégrera toutes les facettes du développement durable.

Enfin, pour favoriser la mise en œuvre de cette recommandation, la MRC suggère qu'une entente soit conclue entre le gouvernement du Québec et la CRÉ du Saguenay—Lac-Saint-Jean, afin d'élaborer avec la population un projet de développement durable pour la rivière Ashuapmushuan dans le cadre du projet de « Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour l'ensemble du Québec » que proposera sous peu le gouvernement du Québec. Élément d'originalité, la MRC propose que le projet développé fasse l'objet d'une validation populaire allant jusqu'à la tenue d'un référendum afin de bien mesurer l'accord de la population.